

La lettre d'info

de l'Association Nationale de Retraités, reconnue d'intérêt général

Septembre 2026

À LA UNE

Après la canicule, retour des activités. Septembre est, pour l'ANR, le moment où redémarrent les activités dans les groupes départementaux : visites culturelles, séjours « Seniors en vacances », voyages plus lointains, rencontres autour d'un repas... C'est aussi l'occasion pour nos adhérents de se retrouver après un été caniculaire... Envie de voir du monde, envie d'échanger...

Dans la plupart de nos groupes, des bénévoles s'investissent pour apporter du mieux-être. C'est aussi le moment de rencontrer les nouveaux adhérents autour d'un pot convivial. Ils ont « des choses » à dire !

Autre préoccupation : comme l'an dernier à la même époque, les retraités et les 50 000 adhérents de l'ANR sont dans le collimateur des responsables politiques qui souhaitent « alléger la dette » et, évidemment, les 17 millions de retraités sont en première ligne.

Les services du ministère des Finances travailleraient sur une désindexation « ciblée » des pensions de retraite les plus élevées. Au-delà d'un seuil encore inconnu, certaines pensions pourraient être moins revalorisées en fonction de l'inflation. Cette mesure viserait à réduire les dépenses publiques liées aux retraites, estimées à 370 milliards d'euros. Une désindexation ferait mécaniquement baisser le pouvoir d'achat des retraités si les prix continuent d'augmenter.

En clair, au-delà d'un certain niveau de pension – pour l'heure non fixé –, la revalorisation automatique sur l'inflation serait, dans un premier temps, ralentie... avant d'être potentiellement suspendue. Le principe serait donc de faire contribuer davantage les retraités percevant les pensions les plus élevées, tout en épargnant les petites retraites. Affaire à suivre dans les semaines à venir.



Dans les groupes ANR, c'est la reprise !

L'Indre propose du scrabble tous les derniers vendredis du mois, sortie « L'Aventure Michelin » le jeudi 10 septembre, visite à Nohant chez George Sand le 17 septembre, séjour « seniors en vacances » du 28 septembre au 3 octobre et un spectacle Au Paradis Latin à Paris le 22 novembre. <https://www.anr36.fr/>.

La Loire va quant à lui participer au « Week-end de la Vie Associative » de la ville de Saint-Etienne les samedi 5 et dimanche 6 septembre de 10h à 18h. Rendez-vous dans le Hall A du parc des expositions. Le groupe propose aussi de multiples activités : balades à la journée, excursions, voyages, pétanque, belote... <https://anr42.fr/>.

ACTUALITÉS

Fin de la 2G : la téléassistance face à un tournant décisif

En 2026, la fermeture progressive des réseaux 2G en France va avoir un impact direct sur des milliers de dispositifs de téléassistance encore en service. Utilisateurs, opérateurs de téléassistance, collectivités, installateurs et industriels sont appelés à remplacer les équipements encore connectés en 2G dès maintenant afin d'éviter toute interruption de service.

La modernisation des réseaux mobiles français est désormais engagée. Orange a déjà fermé son réseau mobile 2G dans 9 départements du Sud-Ouest avant une généralisation à l'ensemble du territoire métropolitain prévue en trois vagues, entre le 22 septembre et le 20 octobre 2026. La fermeture de la 3G aura lieu, elle, en 2028.

La complémentaire santé solidaire (CSS) désormais attribuée automatiquement à certaines personnes

La CSS permet d'apporter une aide dans les dépenses de santé aux personnes ayant de faibles ressources. Depuis le 1^{er} juillet, son attribution est simplifiée pour les bénéficiaires de certaines allocations. La CSS s'adresse aux personnes percevant de faibles ressources. Elle leur permet de réduire au maximum le coût de leurs dépenses de santé (elles n'ont pas à payer la part complémentaire non prise en charge par l'Assurance maladie).

Vous pouvez bénéficier de la CSS si vos revenus ne dépassent pas un certain montant. Elle peut être gratuite ou payante selon le niveau de vos revenus. Des plafonds d'éligibilité sont déterminés en fonction des ressources et du nombre de personnes que compte le foyer.

De nouvelles règles pour le remboursement des médicaments à compter du 1er septembre

Un médicament hybride ou biosimilaire contient le même principe actif que le médicament qui lui sert de référence. Un pharmacien peut donc vous proposer ce type de traitement de substitution. À compter du 1^{er} septembre 2026, les modalités de remboursement évoluent si vous refusez de prendre un médicament hybride ou biosimilaire à la place du traitement de référence sans justificatif médical.

L'Assurance maladie prend en charge tout ou partie du coût des médicaments remboursables que vous achetez. Et votre carte Vitale vous permet de ne pas avoir à avancer cette partie de frais prise en charge par l'Assurance maladie ; c'est le principe de « tiers payant » <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F167>.

À compter du 1^{er} septembre 2026, vous ne bénéficierez plus du tiers payant si vous refusez la substitution qui peut vous être proposée par un pharmacien : prendre un médicament biosimilaire ou hybride à la place d'un médicament de référence. Vous devrez donc régler, auprès du pharmacien, la totalité du montant du médicament. Vous serez ensuite remboursé par l'Assurance maladie, au taux fixé <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F21760>.

BONS PLANS

Que faire de vos tickets de transport en carton en Île-de-France ?

Depuis novembre 2025, si vous vous déplacez en Île-de-France, il n'est plus possible d'acheter des tickets en carton sur le réseau de transport francilien. S'il vous en reste, ils sont encore utilisables durant quelques mois sur le réseau ferré (métro, train, RER), mais vous pouvez aussi les échanger.

La vente des titres de transport en carton t+ et billets Origine-Destination a disparu depuis novembre 2025 au profit du service Navigo Liberté+ <https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs/detail/liberte-plus>, qui permet aux occasionnels de bénéficier d'un tarif réduit (-20 %), de correspondances offertes et d'un paiement le mois suivant. C'est le titre de référence pour les usagers occasionnels ;

- Des achats de titres sur smartphone via les applications Île-de-France Mobilités et partenaires, ou des passes rechargeables Navigo Easy ;
- Des bornes carte bancaire sur le réseau de bus Paris et petite couronne, pour les usagers ultra occasionnels qui souhaitent acheter leurs titres à bord. Ces titres ne donnent pas accès à une correspondance.



Navigo Liberté +

Pour découvrir toutes les possibilités, vous pouvez consulter le site Île-de-France Mobilités :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/titres-et-tarifs>

À L'ACTION

Espérance de vie : les femmes gagnent 4 ans sur les hommes mais seulement 15 mois de plus en bonne santé

L'espérance de vie en France n'a jamais été aussi élevée. Les femmes atteignent 85,9 ans, les hommes 80,3 ans, un record historique selon le bilan démographique 2025 de l'INSEE.

Le bilan démographique 2025 de l'INSEE enregistre une espérance de vie à la naissance au plus haut : 85,9 ans pour les femmes, 80,3 pour les hommes, en progression de 0,1 an pour les deux sexes.

L'écart entre les sexes continue de se réduire : 5,6 ans en 2025, contre 8,1 ans en 1995. Les hommes comblent leur retard grâce à la baisse de la mortalité liée au tabac et à l'alcool.

À 65 ans, une femme peut espérer vivre encore 23,6 ans au total. Seulement 11,8 sans incapacité. Les 11,8 années restantes se passent avec une ou plusieurs limitations fonctionnelles : difficulté à marcher, à monter un escalier, à s'habiller seul ou à suivre une conversation.

Pour les hommes, la proportion est comparable. 19,9 ans de vie totale à 65 ans, dont 10,5 en bonne santé, et 9,4 ans avec incapacité.

Mettre son logement en location : les règles évoluent en 2026

Vous souhaitez mettre votre résidence principale en location ? Vous êtes alors soumis à la fiscalité sur les meublés de tourisme. Les règles découlant de la loi Le Meur de 2024 ont évolué en 2026.

La loi dite Le Meur de 2024 applicable au 1^{er} janvier 2025 vise à renforcer l'encadrement des meublés de tourisme. L'objectif est d'encourager le logement permanent dans les zones où le marché immobilier est en tension. <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050612711>

Elle a notamment instauré l'obligation, pour tout copropriétaire s'étant déclaré comme loueur de meublé de tourisme, d'en informer le syndic de copropriété. D'autre part, les nouveaux règlements de copropriété doivent indiquer explicitement l'autorisation ou l'interdiction de location de meublé de tourisme.

L'INFO DU MOIS : Quels sont les bons gestes pour éviter de déclencher un feu de forêt ?

Mégot de cigarette, barbecue à proximité de la végétation, combustibles stockés près d'une habitation... 9 feux de forêt sur 10 sont d'origine humaine et la moitié est due à une imprudence. De nombreux gestes, anodins en apparence, peuvent provoquer un départ de feu de végétation.

Les sécheresses, ainsi que les canicules, sont de plus en plus fréquentes et intenses en France du fait du changement climatique. Lorsque la végétation est asséchée par un manque de pluie, un départ de feu devient possible et il peut se propager rapidement. Vous pouvez contribuer à la prévention des feux de forêt et de végétation en adoptant des gestes de vigilance.

À noter : 80 % des feux de forêt et de végétation se déclenchent à moins de 50 mètres d'habitations.



INFOS PRATIQUES



Le taux de TVA est réduit à 5,5 % pour les pompes à chaleur air/air

Les pompes à chaleur peuvent chauffer ou rafraîchir votre logement. Un arrêté précisant les conditions d'éligibilité des pompes à chaleur air/air vient d'être publié. Il permet d'obtenir un taux de TVA réduit. Cette disposition vise à répondre aux enjeux environnementaux et de développement durable.

Le principe d'une pompe à chaleur air/air est de puiser de l'énergie dans l'air extérieur pour chauffer ou rafraîchir l'air à l'intérieur d'un logement.

Les pompes à chaleur (PAC) visées par cette réduction de TVA sont les pompes à chaleur air/air réversibles fixes, destinées à être installées de manière permanente dans les bâtiments.

Toutefois, elles doivent remplir plusieurs conditions.

Les pompes à chaleur air/air d'une puissance thermique nominale inférieure ou égale à 12 kW doivent avoir une classe énergétique :

- Soit supérieure ou égale à A++ dans le cas d'un système mono-split, c'est-à-dire que la PAC est composée d'une unité extérieure et d'une unité intérieure.
- Soit supérieure ou égale à A+ dans le cas d'un système multi-split, c'est-à-dire que la PAC est composée d'une unité extérieure et de plusieurs unités à l'intérieur.

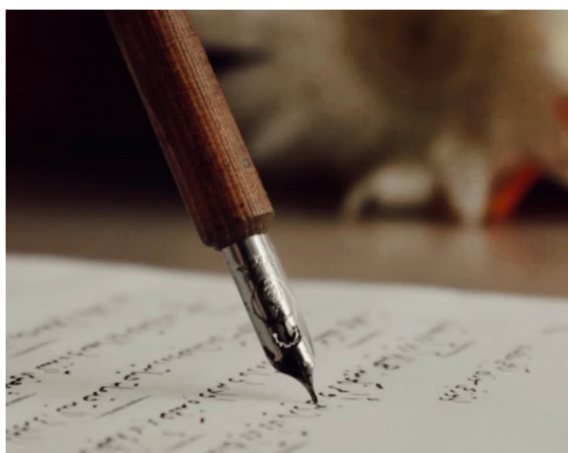
Retard, perte ou dommage sur vos bagages lors d'un voyage en avion : vos droits ?

Retard de bagages : Un bagage est considéré comme retardé s'il n'est pas présent à la descente de l'avion mais qu'il vous est livré ultérieurement. Si votre bagage n'est pas présent à votre arrivée, vous devez le signaler immédiatement au guichet de la compagnie afin qu'elle puisse enregistrer votre réclamation et le cas échéant lancer une recherche. S'il n'y a pas de guichet, contactez la compagnie aérienne le plus rapidement possible.

Les délais de recours et l'indemnisation dépendent de la convention qui régit le vol que vous avez emprunté :

- Si votre compagnie aérienne est européenne ou si elle dépend de la convention de Montréal : vous avez 21 jours à compter de la date de récupération du bagage pour faire une réclamation par écrit au transporteur ;
- Si elle dépend de la convention de Varsovie, vous avez un délai de 14 jours à compter de la date de récupération de votre bagage.

Vous souhaitez publier dans la voix de l'ANR : <https://tinyurl.com/LVANRdepot>



Votre version imprimable « .pdf » de cette lettre : <https://tinyurl.com/ANRLETa>

Vos anciens numéros : <https://www.adherents.ansiege.fr/publications/>

Recevez en priorité La Lettre d'INFO (newsletter)

Vous devez impérativement vous inscrire sur notre site <https://www.ansiege.fr/newsletter/>

Réalisation : Communication de l'ANR de septembre 2026



ANR Siège
13, Rue des Immeubles-industriels
75011 PARIS



<https://www.ansiege.fr/>



ansiege@orange.fr



<https://www.facebook.com/ANR.BienVivreSaRetraite/>

Ouvert à tous, la vie de nos Groupes



<https://www.facebook.com/groups/groupeledesamisdelanr>